

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 14 août 2017 à 19 h 30 au Chalet des loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Pierre Quirion et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence du conseiller Nelson Turgeon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 50 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

17-08-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : approbation des textes du mois de juillet 2017 et suivi le cas échéant;
5. Procès-verbal de correction;
6. Dépenses et autorisation de paiement;
7. Adoption des états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Adstock;
8. Proposition de rémunération du personnel électoral;
9. Publication, au bureau de la publicité des droits, en vue de l'obtention de titres de propriété en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* : mandat au notaire et autorisation de signature;
10. Formation des employés : autorisation d'inscriptions;
11. Congrès Fédération québécoise des municipalités : autorisation d'inscription;
12. Dossier Jacques Lessard – Sonya Néron : abrogation de la résolution 17-03-089;
13. Dossier Jacques Lessard – Sonya Néron : approbation des modalités de transfert de titre de propriété, mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
14. Adoption du règlement numéro 204-17 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
15. Adoption du règlement numéro 207-17 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
16. Adoption du règlement numéro 211-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures;
17. Débarcadère à bateau du lac du Huit : cession à l'APEL-du-Huit sous certaines conditions;
18. Cession au coût d'un (1) dollar d'une portion du lot 5 450 297 faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs à messieurs Christian St-Laurent et Lévis Ouellet et autorisation de signature de documents;
19. Comité consultatif d'urbanisme : nomination de nouveaux membres;
20. Projets à réaliser dans le cadre du Fonds de développement des territoires; autorisation de dépenses pour installation de pieux;

21. Construction d'un bâtiment de service pour l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches : participation de la Municipalité;
22. Tour de télécommunication : autorisation d'appel d'offres pour la désignation du locataire;
23. Regroupement des offices municipaux d'habitation d'Adstock, de Disraeli, d'East Broughton, de St-Jacques-de-Leeds, de St-Joseph-de-Coleraine, de St-Pierre-de-Broughton et de Thetford Mines : acceptation de l'entente et autorisation de signature;
24. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA : appui de la Municipalité;
25. Association communautaire de la Presqu'île : demande d'aide financière pour la réalisation de travaux;
26. Mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : autorisation de signature du protocole d'entente du volet 1 – Renouvellement de conduites d'eau du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;
27. Mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : autorisation de signature du protocole d'entente du volet 2 – Infrastructures d'eau du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
28. Demande citoyenne pour la diminution de la vitesse sur la route du Mont-Adstock : appui et demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
29. Demande citoyenne pour l'électrification de la route des Hamann : appui au projet;
30. Projet d'un simulateur incendie pour le Centre de formation d'East Broughton dans le cadre du Fonds de développement des territoires : appui au projet;
31. Mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : attribution de la surveillance du chantier;
32. Mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : attribution de la surveillance de chantier relativement à la structure;
33. Mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : attribution de la surveillance de chantier relativement à la mécanique et à l'électricité;
34. Analyse laboratoire pour échantillonnage dans le cadre du projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : mandats d'honoraires professionnels;
35. Formation offerte par la SADC sur la gouvernance pour outiller les conseils d'administration à mieux administrer leur organisme : autorisation de dépense;
36. Télévision communautaire de Saint-Méthode : achat de publicités;
37. Prix MRC des Appalaches 2017 - Volet bénévolat communautaire et entraide : dépôt de candidatures;
38. Affaires diverses :
 - 38.1 Réaffirmation d'un mandat d'inspection suite à diverses plaintes;
39. Correspondance et rapport;
40. Période de questions;
41. Informations générales;
42. Levée de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-221 **PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE JUILLET 2017**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de juillet 2017 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-222 **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité désire apporter une correction au règlement numéro 210-17 de la Municipalité d'Adstock, en date du 5 juin 2017, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La première modalité de l'article 7 se lit comme suit :

- « Les articles 4.1 à 4.4 ainsi que leurs sous-articles sont abrogés. »

Or, il faut lire :

- « Les articles 4.1 à 4.3 ainsi que leurs sous-articles sont abrogés. »

J'ai dûment modifié le règlement numéro 210-17 en conséquence.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction ce 12 juillet 2017 dont la copie sera jointe au règlement modifié.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

Renée Vachon

17-08-223 **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 717 298.44 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-224

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK

ATTENDU le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Adstock;

ATTENDU que les conseillers ont pris connaissance du document;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de signifier, aux dirigeants de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, que les membres du conseil municipal approuvent leurs états financiers ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-225

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU que les élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017 conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

ATTENDU que le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) propose une grille tarifaire pour les élections municipales du 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la grille tarifaire du Directeur général des élections du Québec pour les élections municipales de novembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-226

PUBLICATION, AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS, EN VUE DE L'OBTENTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ EN VERTU DES ARTICLES 73 ET 74 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la municipalité d'Adstock s'est prévaluée des articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) en vue de se déclarer propriétaire sur une partie de lot constituant l'assiette d'une voie publique existante;

ATTENDU que le dossier à publier provient de la description technique portant le numéro 6941 des minutes d'Éric Bujold, arpenteur-géomètre;

ATTENDU qu'il y a lieu, en vertu de l'article 73 de la LCM, de publier, au registre foncier, une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux cinq (5) premiers alinéas du susdit article ont été accomplies;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de publier, au registre foncier, la susdite description technique et d'y autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu ce qui suit :

- de déclarer, aux personnes et/ou institutions concernées, que les formalités prévues aux cinq (5) premiers alinéas de l'article 73 de la Loi sur les compétences municipales ont été accomplies;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de publier, au registre foncier, les documents requis en vertu des articles 73 et 74 de la LCM;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-227

COLLOQUE ET FORMATIONS AUX EMPLOYÉS : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser mesdames Renée Vachon, directrice générale, et Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe, à participer au Colloque de zones de l'ADMQ qui se tiendra le 14 septembre 2017 à Saint-Apollinaire.
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et des communications, à participer à la formation donnée par l'Ordre des urbanistes du Québec sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui se tiendra le 22 septembre 2017 à Québec;
- d'autoriser madame Jessie Jacques, assistante-inspectrice en environnement, à participer à une formation qui se tiendra le 1^{er} novembre 2017 à Québec et qui sera donnée par monsieur Claude Lavoie, professeur titulaire à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement du régional (ÉSAD) de l'Université Laval.

Il est bien entendu que les coûts d'inscription et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-228

CONGRÈS DE LA FQM : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Chaque année, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès au profit de ses membres. En 2017, ce congrès se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017.

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser Monsieur le Maire à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Il est également convenu que le coût d'inscription et les frais afférents de la personne déléguée à ce congrès seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-229 **DOSSIER JACQUES LESSARD – SONYA NÉRON : ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION 17-03-089**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro 17-03-089
adoptée par le conseil de la Municipalité d'Adstock le 6 mars 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-230 **DOSSIER JACQUES LESSARD – SONYA NÉRON : APPROBATION DES
MODALITÉS DE TRANSFERT DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, MANDAT AU
NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et le couple Jacques Lessard – Sonya
Néron se sont entendus sur les modalités de transferts mutuels
d'assiettes de chemin constituant le chemin J.-E.-Fortin;

ATTENDU le rapport d'expertise portant le numéro 1244-919 daté du 4 novembre
2013 préparé par « Lanthier, Gagné, expert évaluateurs en immeuble »
traite de la valeur attribuée aux terrains à céder;

ATTENDU que les lots 5 932 971, 5 136 393, 5 932 973, 5 932 974 et 6 016 120
sont mis en cause;

ATTENDU que pour procéder au transfert de propriété, il y a lieu de confier à un
notaire le mandat de préparer les actes légaux et d'en autoriser les
signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter les modalités de transfert intervenues le 24 février 2017 entre la
Municipalité d'Adstock et le couple Jacques Lessard – Sonya Néron, à
savoir :
 - la Municipalité d'Adstock cède, au couple Lessard – Néron, le lot
5 932 971;
 - le couple Lessard – Néron cède, à la Municipalité d'Adstock pour un
montant de 12 709 \$, c'est-à-dire l'indemnité présentée par
l'évaluateur expert Lanthier, Gagné dans son rapport du 4 novembre
2013, les lots 5 136 393, 5 932 973, 5 932 974 et 6 016 120;
 - de partager à parts égales les frais d'honoraires professionnels;
 - de comptabiliser, à titre de compte à payer pour la municipalité, la
somme résultant de la soustraction des honoraires partagés à parts
égales du montant de 12 709 \$;
 - d'utiliser cette somme au fil des années pour acquitter les taxes
municipales des cessionnaires;
- de confier à Me Sophie Dion, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer
les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer,
pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la
bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-231

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a procédé au développement de son parc industriel dans le secteur Saint-Méthode et que certaines zones humides ont été affectées par les travaux;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige des mesures compensatoires et certains engagements en regard des zones humides affectées;

ATTENDU que la Municipalité s'est engagée, par la résolution portant le numéro 16-10-298, à modifier son règlement de zonage par la création de zones de conservation afin de compenser les zones humides affectées;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil le 6 mars 2017;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 204-17 lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 12 avril 2017;

ATTENDU qu'une modification au niveau de la terminologie a été apportée concernant les lots partiellement enclavés;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 204-17 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 204-17;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le règlement portant le numéro 204-17, amendant le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-232

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le règlement de lotissement ne prévoit aucune disposition pour un lot partiellement enclavé;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil le 3 avril 2017;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 207-17 lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le 10 mai 2017;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 207-17 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017;

ATTENDU qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement numéro 207-17;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu que le règlement portant le numéro 207-17, amendant le règlement de lotissement numéro 70-07, soit adopté.

17-08-233

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-17 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire du conseil le 3 juillet 2017;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 211-17;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

ATTENDU que le présent règlement entrera en vigueur à la suite de son approbation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de la publication de cette approbation dans la Gazette officielle du Québec, comme le prévoient les dispositions de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 211-17 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-234

**DÉBARCADÈRE À BATEAU DU LAC DU HUIT : CESSIION À L'APEL-DU-HUIT
SOUS CERTAINES CONDITIONS**

ATTENDU que la préoccupation de l'environnement est une priorité de la Municipalité d'Adstock et qu'elle contribue de manière substantielle dans les projets d'environnement proposés par les associations riveraines ;

ATTENDU que le CCE recommande le projet de cession;

ATTENDU que des représentations de l'APEL-du-Huit ont été faites à la Municipalité au sujet des risques importants de contamination face aux embarcations qui ne sont pas nettoyées, de la propagation inquiétante des plantes envahissantes et des pertes socio-économiques que pourraient subir notre communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de céder une portion du rang des Campagnards comme étant le débarcadère à bateau du lac du Huit et d'éliminer la notion de domaine public de l'emprise ainsi cédée selon les conditions suivantes :

- Prévoir au contrat notarié une clause d'accès public dont les modalités seront prévues dans une Politique d'accès publique au lac adoptée par l'Association et acceptée par la Municipalité ;
- Prévoir au contrat notarié une clause de rétrocession à la Municipalité du terrain acquis en cas de cessation des activités de l'association. En aucun temps, ce terrain ne pourra être cédé ou vendu à quiconque ;
- L'association doit acheter le terrain au coût évalué par la firme d'évaluation de la MRC des Appalaches et acquitter tous les frais inhérents à son acquisition.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-235

CESSION AU COÛT D'UN (1) DOLLAR D'UNE PORTION DU LOT 5 450 297 FAISANT PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES CERFS À MESSIEURS CHRISTIAN ST-LAURENT ET LÉVIS OUELLET ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS

ATTENDU la demande des messieurs Christian St-Laurent, propriétaire du 280, chemin des Cerfs, et Lévis Ouellet, propriétaire du 276 chemin des Cerfs, de réaménager l'emprise du chemin des Cerfs en face de leur propriété respective;

ATTENDU que messieurs St-Laurent et Ouellet ont chacun déposé à la Municipalité d'Adstock, pour approbation, les plans concernant le réaménagement de l'emprise du chemin des Cerfs;

ATTENDU que messieurs St-Laurent et Ouellet s'engagent à assumer tous les frais professionnels reliés à cette demande;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des susdits plans et tous s'en déclarent satisfaits, consentant ainsi au transfert de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de confirmer à messieurs St-Laurent et Ouellet ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock accepte les plans tels que déposés par la firme « Ecce terra » aux dossiers numéro 40589 et 40589-1 relativement à la cession d'une portion du lot 5 450 297 faisant partie de l'emprise du chemin des Cerfs en façade des propriétés du 276 et du 280, chemin des Cerfs;
- qu'une lettre d'engagement devra être signée entre chaque requérant et la Municipalité;
- que la Municipalité d'Adstock n'assumera aucuns frais et que le soussigné s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relativement à ladite cession;
- que l'acte notarié doit être soumis pour approbation à la municipalité;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite des dossiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-236

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES

ATTENDU le poste vacant pour le secteur Saint-Méthode/Saint-Daniel;

ATTENDU que la Municipalité a modifié le règlement numéro 18-02 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de citoyens membres du Comité;

ATTENDU l'intérêt démontré de messieurs Walter Gormley et Gérald Marois, tous deux résidents de Saint-Daniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de nommer messieurs Walter Gormley et Gérald Marois à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-237

PROJETS À RÉALISER DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES; AUTORISATION DE DÉPENSES POUR INSTALLATION DE PIEUX

ATTENDU que la Municipalité a obtenu du financement de la part de la MRC des Appalaches pour la réalisation de certains projets;

ATTENDU que l'installation de certains mobiliers nécessite la pose de pieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser la dépense pour la pose de pieux lorsque les projets le requièrent et d'y défrayer les coûts. Pour acquitter la dépense, il est également résolu de puiser les sommes nécessaires à même le Fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-238

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE POUR L'INCUBATEUR AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES : PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le projet d'Incubateur agroalimentaire des Appalaches nécessite la construction d'un bâtiment de service pour les usagers;

ATTENDU le besoin d'ajouter des espaces d'entreposage et de transformation des aliments;

ATTENDU que la Municipalité souhaite aménager une toilette extérieure et une espace d'entreposage pour le jardin collectif;

ATTENDU qu'il y a lieu d'intégrer ces aménagements à même le bâtiment de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de défrayer un montant approximatif de 7 200 \$ taxes en sus pour l'aménagement d'une toilette et d'un espace d'entreposage pour le jardin collectif du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-239

TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA DÉSIGNATION DU LOCATAIRE

Le conseil municipal se penche sur un devis pour la désignation d'un locataire pour la nouvelle tour de télécommunication dans le parc industriel du secteur Saint-Méthode.

Suite aux discussions,
Il est proposé la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local en vue de recevoir des propositions pour la location de tour de télécommunication.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-240

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION D'ADSTOCK, DE DISRAELI, D'EAST BROUGHTON, DE ST-JACQUES-DE-LEEDS, DE ST-JOSEPH-DE-COLERAINE, DE ST-PIERRE-DE-BROUGHTON ET DE THETFORD MINES : ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité a émis une recommandation favorable au regroupement en vertu de la résolution numéro 17-05-152;

ATTENDU que les conseillers et l'Office municipal d'habitation d'Adstock ont pris connaissance du projet d'entente de regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter le projet d'entente de regroupement et d'autoriser l'administrateur de l'Office municipal d'habitation d'Adstock à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-241

EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA : APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

ATTENDU que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

ATTENDU que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

ATTENDU que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

ATTENDU que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et

représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

ATTENDU que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

ATTENDU que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

ATTENDU que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

ATTENDU que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

ATTENDU que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de demander au Gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-242

ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE LA PRESQU'ÎLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

ATTENDU que l'Association communautaire de la Presqu'île effectuera des travaux de drainage dans son secteur;

ATTENDU que l'Association a transmis une demande d'aide financière pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité a adopté une politique d'entretien des chemins privés;

ATTENDU la Politique prévoit des modalités de partage de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'aider financièrement l'Association selon les termes de la Politique d'entretien des chemins privés. L'aide sera versée suivant la réception des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-243

**MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR :
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU VOLET 1 –
RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'EAU DU FONDS POUR L'EAU
POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

ATTENDU la réception du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser le monsieur le Maire à signer le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-244

**MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC JOLICOEUR :
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU VOLET 2 –
INFRASTRUCTURES D'EAU DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

ATTENDU la réception du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le monsieur le Maire à signer le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-245

**DEMANDE CITOYENNE POUR LA DIMINUTION DE LA VITESSE SUR LA
ROUTE DU MONT-ADSTOCK : APPUI ET DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS (MTMDET)**

ATTENDU que la limite de vitesse actuelle sur la route du Mont-Adstock est de 80 km/h;

ATTENDU que la demande officielle visait à diminuer la vitesse à 50 km/h sur l'ensemble de la route;

ATTENDU que la Municipalité souhaite proposer une diminution à 70 km/h pour la portion moins habitée et une diminution à 50 km/h pour la portion où l'on retrouve une densité plus grande de résidences;

Suite aux discussions,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), de procéder à la modification de la limite de vitesse selon le plan joint par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-246 **DEMANDE CITOYENNE POUR L'ÉLECTRIFICATION DE LA ROUTE DES HAMANN : APPUI AU PROJET**

La Municipalité accuse réception d'une demande d'appui à une démarche citoyenne pour l'électrification de la route des Hamann afin de connecter au réseau électrique certaines entreprises acéricoles.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu que la Municipalité d'Adstock appuie la démarche visant à électrifier la route des Hamann.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-247 **PROJET D'UN SIMULATEUR INCENDIE POUR LE CENTRE DE FORMATION D'EAST BROUGHTON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : APPUI AU PROJET**

ATTENDU le partenariat intermunicipal pour le service de sécurité incendie entre les municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité d'East Broughton souhaite doter son Centre de formation d'un simulateur incendie;

ATTENDU que la Municipalité d'East Broughton souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches pour réaliser ledit projet;

ATTENDU que la participation financière de la Municipalité d'Adstock reste à déterminer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'appuyer la demande de projet sans toutefois confirmer la participation financière de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-248 **MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : ATTRIBUTION DE LA SURVEILLANCE DU CHANTIER**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock met à niveau le Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat pour des services professionnels relativement à la surveillance du chantier;

ATTENDU que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la Municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'attribuer à la firme « Lemay Côté architectes inc. », pour un montant de 21 500 \$, taxes en sus, la surveillance de chantier lors des travaux dans le cadre du projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-249

**MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER :
ATTRIBUTION DE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER RELATIVEMENT À LA
STRUCTURE**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock met à niveau le Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'ingénierie pour des services professionnels relativement à la structure du bâtiment;

ATTENDU que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la Municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'attribuer à la firme « L2C Experts-Conseils », pour un montant de 6 950 \$, taxes en sus, la surveillance de chantier lors des travaux relatifs à la structure du bâtiment dans le cadre du projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-250

**MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER :
ATTRIBUTION DE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER RELATIVEMENT À LA
MÉCANIQUE ET À L'ÉLECTRICITÉ**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock met à niveau le Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'ingénierie pour des services professionnels relativement à la mécanique et à l'électricité;

ATTENDU que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'attribuer à la firme « Laroque-Cournoyer s.e.n.c. », pour un montant de 9 200 \$, taxes en sus, la surveillance de chantier relativement à la mécanique et à l'électricité dans le cadre du projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-251

ANALYSE LABORATOIRE POUR ÉCHANTILLONNAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : MANDATS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock met à niveau le Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'ingénierie pour des services professionnels relativement au contrôle qualitatif des sols et des matériaux;

ATTENDU que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la Municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'attribuer à la firme « Englobe Corp. », pour un montant de 5 384.65 \$, taxes en sus, le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre du projet de mise à niveau du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-252

FORMATION OFFERTE PAR LA SADC SUR LA GOUVERNANCE POUR OUTILLER LES CONSEILS D'ADMINISTRATION À MIEUX ADMINISTRER LEUR ORGANISME : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Politique des familles et des aînés a prévu une mesure dans son plan d'action afin d'offrir des ateliers de formation aux organismes à but non lucratif (OBNL);

ATTENDU que la SADC de l'Amiante offre une formation pour les administrateurs-bénévoles et les dirigeants des OBNL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 000 \$ pour la tenue de ladite formation qui aura lieu le 13 septembre à 18h00 au Centre intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie. Cette dépense sera financée à même le budget de la Politique des familles et des aînés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-253

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-MÉTHODE : ACHAT DE PUBLICITÉS

ATTENDU que la Municipalité utilise plusieurs moyens de communication pour diffuser son information;

ATTENDU que la télévision communautaire est un moyen de diffusion inexploité par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'autoriser une dépense de 150 \$ à la Fabrique St-Esprit-des-Pentecôtes de St-Méthode pour l'achat de publicités pour la télévision communautaire pendant une période de 18 mois.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

17-08-254

PRIX MRC DES APPALACHES 2017 - VOLET BÉNÉVOLAT COMMUNAUTAIRE ET ENTRAIDE : DÉPÔT DE CANDIDATURES

ATTENDU l'appel de candidatures de la MRC des Appalaches dans le cadre des Prix MRC des Appalaches 2017 – Volet bénévolat communautaire et entraide;

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une candidature pour chacune des trois catégories soit : jeunesse, adulte et aîné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'autoriser le dépôt de trois (3) candidats dans le cadre des Prix MRC des Appalaches 2017 – Volet bénévolat communautaire et entraide.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

17-08-255

RÉAFFIRMATION D'UN MANDAT D'INSPECTION SUITE À DIVERSES PLAINTES

ATTENDU le nombre de demandes citoyennes à l'effet que des inspections soient effectuées de façon plus régulières, surtout en zone de villégiature;

ATTENDU l'importance d'augmenter le nombre de visites sur le terrain afin de faire respecter la réglementation municipale;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de doter le service de l'urbanisme d'outils et de procédures pour rendre plus efficient l'application de la réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de réaffirmer l'importance du mandat d'inspection sur le terrain des inspecteurs en bâtiment et en environnement afin de rendre plus rigoureuse et équitable l'application de la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Spectacle sur les perrons d'église : jeudi, 24 août, 18h00, sur le perron de l'église St-Antoine-Daniel à Saint-Daniel;

F2) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi, 5 septembre 2017, 19h30 en la salle de l'Édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode;

F3) Tournoi de golf du Maire au profit des coopératives le 8 septembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, madame Anne-Marie Doyon, dépose, au nom de l'Association des résidents du Lac-du-Huit pour le terrain de jeux de Sainte-Anne-du-Lac, une demande à la Municipalité de prendre la gestion du terrain de jeux.

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

17-08-256

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 21h22.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale

Pascal Binet

RV

Renée Vachon

